

---

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 29 AVRIL 2026**

---

---

Assemblée publique de consultation de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue dans la Grande salle du Centre communautaire le mercredi 29 avril 2026 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse;

Mesdames les conseillères Audrey Ashworth, Claudia Drogue et Josianne Bouchard;

Monsieur le conseiller Jonathan Brisebois.

Absentes : mesdames les conseillères Julie Robert et Natacha Garneau-Tremblay.

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

---

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h. Environ 50 personnes sont présentes dans la salle.

L'objet de cette assemblée publique de consultation concerne les projets de règlements d'urbanisme suivants :

- 2026-185-36 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, visant à modifier une grande partie de la zone publique P-2, comprenant le lot 4 159 739 (église, presbytère et lot résiduel), afin de créer la zone mixte (résidentielle et commerciale) M-6 et d'y prévoir les usages autorisés soient :
  - R1 – Résidentiel unifamilial
  - R2 – Résidentiel bi et tri familial
  - R3 – Résidentiel multifamilial (\* Quadruplex seulement)
  - R4 – Résidentiel mixte
  - C1-3 – Commercial ateliers d'artisans
  - C3-1 – Commercial entreprises artisanales

Les unités d'habitation accessoires ne seront pas permises dans cette zone, et ce, afin de respecter la même densité d'occupation que les zones contiguës.

- 2026-190-08 modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Plans d'implantation et d'intégration architecturale, visant à prévoir les objectifs et les critères d'évaluation pour toute nouvelle demande de construction ou de rénovation dans la zone mixte (résidentielle et commerciale) M-6 (lot 4 159 739 : église, presbytère et lot résiduel). La zone P-2 (bureau de Postes Canada sur l'avenue du Curé-Dupuis), quant à elle, ne sera plus assujettie au PIIA.

Madame Suzanne Boulais, mairesse, explique le contenu desdits projets de règlements à l'aide d'une présentation visuelle.

Par la suite, une présentation est faite par monsieur Alex Surprenant, propriétaire de l'entreprise Fumile chapelier(ère), qui souhaite acquérir l'église afin d'y installer son atelier de fabrication de chapeaux. Les classes d'usages C1-3 et C3-1 prévues au règlement numéro 2026-185-36 (Zonage) visent à autoriser ce type de commerce. Monsieur Surprenant et sa famille souhaitent également acquérir le presbytère afin d'y établir leur résidence familiale. Ainsi, les 2 bâtiments seront préservés.

**29 AVRIL 2026**

Monsieur Surprenant, répond aux questions des personnes présentes dans la salle concernant son entreprise, l'entretien de l'église ainsi que les bancs et l'orgue qui seront démantelés.

Madame Suzanne Boulais, mairesse, répond aux questions de la part des personnes présentes dans la salle concernant les projets de règlements présentés et les autres usages qui n'ont pas été inclus auxdits projets. Des suggestions sont faites au Conseil municipal par les personnes présentes dans la salle concernant le lot résiduel vacant situé à côté du presbytère et de l'église. Les membres du Conseil municipal étudieront les idées présentées.

L'assemblée publique de consultation est levée à 20 h 27.